

NOTE

IMPACT DES EMEUTES SUR LES POLICES DOMMAGES - NOTE AMRAE

Cette note a pour objet de faire le point sur le traitement assuranciel des émeutes de juin-juillet 2023 avec un focus sur l'étendue des dommages, le jeu des garanties et l'impact sur l'assurance des collectivités locales

ETENDUE DES DOMMAGES

Selon le communiqué de presse de France Assureurs du 11 juillet 23, le coût des dommages déclarés à la suite des violences urbaines de fin juin est déjà plus de trois fois supérieur à celui des sinistres occasionnés par les quatre semaines d'émeutes de l'automne 2005.

Dix jours après le début des émeutes, 11 300 sinistres ont été déclarés.

Avec les déclarations de la dernière semaine, le coût total des sinistres déclarés à date a plus que doublé pour atteindre 650 millions d'euros : les sinistres sur les biens professionnels représentent 55 % de ce coût total et celui sur les biens des collectivités locales 35 %. Ce qui signifie que 90 % du coût de ces violences urbaines concerne les biens des professionnels et des collectivités locales. La nature des sinistres est ainsi très différente de celle des émeutes de 2005 : les dégradations et incendies aux véhicules avaient représenté à l'époque 82 % des sinistres pour un coût total, bien moindre, de 204 millions d'euros.

Pour rappel, France Assureurs a invité ses membres à prolonger jusqu'à 30 jours le délai de déclaration de sinistre généralement fixé à 5 jours dans les contrats d'assurance.

FONCTIONNEMENT DES GARANTIES

Les dommages et pertes d'exploitation consécutives causés par des Emeutes, relèvent de la garantie « Grèves, Emeutes, Mouvements populaires ou corporatistes » (GEMP, SRCC en anglais).

Cette garantie :

- N'est généralement pas délivrée dans les multirisques habitations voire dans les Multirisques artisans/commerçants,
- Est délivrée systématiquement sur le marché français depuis des lustres en annexe de la garantie Incendie. Les risques importants d'incendie ou d'explosion consécutifs renforcent cette consubstantialité ;

- Est délivrée par les marchés Violences Politiques et Terrorisme (VPT). Le GEMP est un des 4 piliers de cette ligne d'assurance avec : le « Terrorisme et sabotage », les « Risques de guerre » et les « autres violences politiques » (rebellions, révolution, mutinerie, ...). Il est à noter que les garanties GEMP sont dans le collimateur du marché dommages, ce mondialement, suite aux nombreux événements dommageables des dernières années, en France et dans le monde.

De ce fait, les assureurs dommages exigent désormais de sous-limiter (par événement et bien souvent par an) les GEMP pour les activités exposées (distribution, restauration, banques, postes et messagerie, immobilier social ou de centre-ville, immobilier emblématique, mobilier urbain...) ce y compris en incendie consécutif. Ils imposent bien souvent des franchises renforcées.

Dans ce contexte, le marché des Violences Politiques et Terrorisme, lui-même concerné par ces événements mais aussi par la guerre en Ukraine (au titre des garanties « risques de guerre), apporte des solutions pour rehausser la capacité ainsi réduite par les assureurs dommages.

DUREE DE L'EVENEMENT & FRANCHISE

- Dans les contrats Dommages, l'usage n'a jamais été de délimiter dans le temps les événements GEMP.
En raison de la sinistralité importante des dernières années et des risques sociaux croissants, de nombreux contrats se sont vus intégrer une clause de définition de 72h comme cela existe depuis des dizaines d'années en événements naturels.
Une grande proportion de comptes à activités sensibles sont désormais équipés d'une telle clause, issue des marchés de VPT qui la mettent en place systématiquement.
En revanche, sur les portefeuilles dommages, toutes activités confondues, la clause de 72h reste rare.
- Dans les contrats VPT, la clause des 72h est systématiquement prévue (sauf exception).

L'enjeu de la durée de l'événement, est l'application des limites, sous limites et surtout des franchises.

Les assureurs ont forcément tendance à vouloir développer le nombre d'événements quand les courtiers et les assurés vont militer pour l'inverse. L'existence de la clause de 72h permet d'arbitrer plus aisément, même si cela ne résout pas tous les problèmes, loin s'en faut (émeutes perlées sur plusieurs semaines comme pour les Gilets jaunes 18 & 19, cas d'un événement se déroulant à cheval sur 2 exercices, par exemple, les 29, 30 juin et 1^{er} juillet pour un compte à échéance 1^{er} juillet...).

IMPACT MARCHE A MOYEN TERME

- Le marché Dommages est en phase de détente même s'il reste extrêmement discipliné.
- On ne voit pas la survenance d'un sinistre de quelques centaines de millions changer cette tendance qui repose sur un retour de la compétition pour des assureurs ayant assaini leurs portefeuilles lors des 5 dernières années, avec l'arrivée de nouveaux acteurs ce, en dépit de l'annus horribilis climatique 2022 ayant conduit à un niveau de majoration inédit des Traités de réassurance pour 2023.
- En revanche, il est clair que cette séquence devrait renforcer l'adversité aux risques d'Emeutes (GEMP) et nécessiter de trouver des solutions compensatoires sur les marchés PVT ainsi qu'avec les outils d'auto-assurance (captive, rétentions mutualisées, rétentions structurées telles captives virtuelles ou autres formes de contrats structurés pluriannuels...).

RISQUES SUR L'OFFRE D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES LOCALES

SMACL Assurances est l'assureur privilégié des collectivités. La SMACL et la MAIF se sont rapprochées en 2022. Beaucoup de biens publics ont été affectées (mairies, écoles, mobilier urbain, ...).

La SMACL déjà affectée par les évènements naturels de 2022 et le tremblement de terre de Vendée du 16 juin 2023 va subir un nouveau choc de sinistralité lié aux émeutes évalué pour l'instant à plus de 100 M€, ce qui augure mal des capacités d'assurance mises à disposition des collectivités locales dans le futur.

Sources :

- Etendue des dommages : France Assureurs
- Fonctionnement des garanties : Diot Siaci

Note proposée par Michel JOSSET
Administrateur Amrae
Président de la commission Prévention et Dommages